

Développer la capacité et la qualité de l'accueil pénitentiaire en France

Ce plan vise à lutter contre le phénomène de surpopulation carcérale (environ 57 000 places pour plus de 69 000 détenus en France) et à faire évoluer le parc pénitentiaire afin d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et les conditions de travail des personnels sur l'ensemble du territoire français.

construire 15 000 places supplémentaires d'ici 2027



Des capacités d'accueil multipliées par cinq sur le secteur de Nîmes pour résorber la surpopulation

Situation actuelle

Maison d'arrêt de Nîmes livrée en 1974

Capacité de 200 places avec 417 détenus à accueillir le 1^{er} janvier 2021

Réponse proposée

Accroissement de la capacité de la maison d'arrêt de Nîmes

Une extension conçue pour recevoir 350 détenus

Le centre de Nîmes Sud avec 700 places

1 050 places prévues à l'horizon 2027

comment s'informer et participer ?

L'APIJ a choisi de soumettre son projet de construction d'établissement pénitentiaire à Nîmes et de mise en compatibilité du PLU de Nîmes et du SCoT Gard-centre, à la procédure de concertation préalable, organisée au titre des articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement, et au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette concertation se tiendra du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 28 janvier 2022 inclus.

La concertation a pour objectifs :

- **D'informer le public de manière claire et transparente sur les enjeux et les données du projet ;**
- **De créer un espace de dialogue pour recueillir les observations liées au projet, mais également les propositions visant à l'enrichir.**

La concertation préalable est organisée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Pierre-Yves GUIHENEUF est chargé de veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public.

Vous pouvez le contacter :

- **Par mail :** pierre-yves.guiheneuf@garant-cndp.fr
- **Par courrier :** M. Pierre-Yves GUIHENEUF – CNDP 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

PARTICIPEZ AUX RENDEZ-VOUS

4

3 PERMANENCES

Venez rencontrer l'équipe du projet :

Les 13 & 14 décembre 2021 en Mairies de Générac, Milhaud et Aubord

1 RÉUNION PUBLIQUE

Venez poser vos questions et donner votre avis

Le 20 janvier 2022 à 18h30 au Centre socio-culturel sis 2 bis Avenue Yves Bessodes à Générac

Retrouvez également cette réunion en direct en ligne sur le site du projet

Renseignements à venir sur les modalités d'organisation de ces permanences, sur le site internet de l'APIJ - www.apij.justice.fr, sur le registre dématérialisé ouvert pour la concertation, et par voie de presse et d'affichage. Ces modalités de concertation peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire. Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site Internet www.concertation-justice-nimes.fr

INFORMEZ-VOUS

- **Sur le site Internet :** www.concertation-justice-nimes.fr
- **En lisant le dossier de concertation,** En Mairies de Nîmes, Générac, Aubord, Milhaud, au siège de Nîmes Métropole et en préfecture.

EXPRIMEZ-VOUS

- **Sur le registre en ligne :** www.concertation-justice-nimes.fr
- **Sur les registres papiers :** Hôtel de Ville des 3 communes et en préfecture
- **Par voie postale :** APIJ - 67 avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre
- **Par mail :** cp-nimes30@apij-justice.fr
- **Par téléphone :** 01 88 28 88 27



PROJET DE CONSTRUCTION

D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À NÎMES



Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nîmes et du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard

CONCERTATION PRÉALABLE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 AU VENDREDI 28 JANVIER 2022

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

www.concertation-justice-nimes.fr

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DE 700 PLACES

Le projet d'établissement pénitentiaire de Nîmes sera un établissement à sécurité renforcée de 700 places pour des détenus adultes de sexe masculin.



Qui conduit le projet ?

Le futur gestionnaire de l'établissement :

L'Administration pénitentiaire, une direction du ministère de la Justice, est chargée de la gestion quotidienne du centre pénitentiaire une fois que celui-ci sera créé.

Le maître d'ouvrage :

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est le maître d'ouvrage. Elle supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire de Nîmes. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

LE CALENDRIER DU PROJET

Octobre 2018 : Annonce du Plan Immobilier Pénitentiaire et du projet d'établissement pénitentiaire de Nîmes

Avril 2021 : Études préalables

6 décembre 2021 - 28 janvier 2022 : Concertation préalable

1^{er} semestre 2022 : Dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique en préfecture, comprenant le bilan de la concertation

2^{ème} semestre 2022 : Enquête publique et enquête parcellaire

2023 : Arrêté de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du SCoT et du PLU

2023 : Études d'avant-projet, dépôt du permis de construire

2024 : Fin des études, obtention du permis de construire

2024 : Démarrage des travaux

2027 : Livraison et ouverture de l'établissement

Le futur établissement pénitentiaire et son environnement



Où serait situé l'établissement ?

L'APIJ étudie actuellement le site de Nîmes sud, ancien site de construction de la ligne LGV (Oc'Via). Il se localise sur les communes de Nîmes, de Générac et de Milhaud, à la croisée de la ligne grande vitesse (LGV) de contournement ferroviaire Nîmes - Montpellier et de la voie ferrée Nîmes - Le-Grau-du-Roi, sur le site de l'ancienne base travaux de la construction de la LGV. Il est localisé à environ 7 km du centre-ville de Nîmes à vol d'oiseau.

Le site d'étude est composé d'une cinquantaine de parcelles environ qui couvrent une surface de 60 ha*. La base de travaux SNCF a été démontée après la mise en service de la LGV. Actuellement ces parcelles sont majoritairement en friche, et comprennent des aménagements ayant permis les travaux de la construction de la LGV.

SNCF Réseau est propriétaire d'une large partie du foncier de la base travaux sur une superficie d'environ 27 ha*. Ces parcelles sont en cours de rétrocession ou proposées à l'acquisition à Nîmes Métropole. Le reste des parcelles est en propriété privée.

L'agglomération de Nîmes Métropole projette la création d'une zone d'activité économique liée au fret ferroviaire, sur le restant de la friche.



Pourquoi ce site ?

Le choix du site d'implantation d'un établissement pénitentiaire répond à un cahier des charges strict, avec des contraintes liées notamment à son accessibilité, la proximité d'un commissariat et d'un tribunal judiciaire, son insertion dans un secteur offrant suffisamment de partenaires publics, associatifs, etc.

Le site retenu pour affiner les études est celui qui présente le meilleur compromis entre l'impact généré sur le territoire et la gestion des nuisances périphériques.



La concertation permettra d'aborder les sujets liés à l'arrivée de la maison d'arrêt, et notamment :

- La localisation précise de l'établissement sur le site d'étude ;
- L'insertion paysagère du bâtiment ;
- L'intégration de vos avis et contributions au projet lorsque cela est possible.
- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU et SCoT).



Quelle prise en compte de l'environnement ?

Dès le début de la conception du projet, la prise en compte des enjeux environnementaux est une priorité pour étudier les impacts du projet et les éviter, les réduire et les compenser dans un objectif de :

- Prendre en compte les risques naturels
- Préserver la faune et la flore
- Assurer la gestion de l'eau et l'assainissement
- Prendre en compte les infrastructures de transport d'énergie
- Veiller à une bonne insertion du projet dans son environnement
- Assurer la desserte du futur établissement

Les apports du projet pour le territoire

Le développement des infrastructures et des services publics locaux

En général, l'installation d'un établissement pénitentiaire implique le développement du réseau de transports en commun et d'infrastructures publiques.

Il contribue de fait au développement du territoire.

La création d'emplois et les retombées économiques

Un centre de détention de 700 places engendre la création de 400 à 500 emplois directs et un montant de commandes annuelles de 4,4 millions d'euros.

LES CHIFFRES CLÉS

700

places

35 000

m² environ de surface de plancher

120

millions d'euros HT environ de montant prévisionnel

1ha = Thectare = 10 000 m²